Essai de l'automatisation avec opérateur OTTO

Annexe C.8

Rév 4.00
01/09/2010

Conformément à la Directive Machines 2006/42/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Attention : L'essai de toute l'installation doit être effectué par du personnel qualifié et expérimenté qui devra se charger d'établir les essais prévus en fonction du risque présent et de vérifier le respect de ce qui est prévu par les lois, les normes et réglementations et en particulier, toutes les conditions de la norme EN 12445 qui détermine les méthodes d'essai pour la vérification des automatismes pour portes et portails.

Pour l'essai de OT20, effectuer la série d'opérations ci-après :

☐ Vérifier que tout ce qui est prévu dans le manuel contenant les « instructions et avertissements pour l'installateur » est rigoureusement respecté et en particulier ce qui figure dans le chapitre « Avertissements ».

☐ Vérifier la connexion électrique entre le moteur et la logique de commande.

☐ Vérifier le fonctionnement correct du dispositif de débrayage. Pour cette opération, se référer au mode d'emploi, puis tester le débrayage et la manœuvre manuelle de la porte. Une fois le contrôle effectué, embrayer de nouveau le moteur.

☐ Si la protection contre les situations dangereuses provoquées par le mouvement du vantail a été assurée à travers la limitation de la force d'impact, il faut effectuer la mesure de la force conformément à ce qui est prévu par la norme EN 12445.

Pour l'essai de OT21 et OT21FC effectuer la série d'opérations ci-après :

☐ Vérifier que tout ce qui est prévu dans le manuel contenant les « instructions et avertissements pour l'installateur » est rigoureusement respecté et en particulier ce qui figure dans le chapitre « Avertissements ».

☐ En utilisant les dispositifs de commande ou d'arrêt prévus (sélecteur à clé, boutons de commande ou émetteurs radio), effectuer des essais d'ouverture, de fermeture et d'arrêt de la porte et vérifier que le comportement de la porte correspond à ce qui est prévu.

☐ Vérifier un par un le fonctionnement correct de tous les dispositifs de sécurité présents dans l'installation (photocellules, bords sensibles, arrêt d'urgence, etc.) ; en particulier, à chaque fois qu'un dispositif intervient, la led « OK » sur la logique de commande doit effectuer 2 clignotements plus rapides qui confirment que la logique reconnaît l'événement.

☐ Vérifier le fonctionnement correct du dispositif d'interverrouillage connecté à l'ouverture du portillon piéton s'il y en a un incorporé à la porte.

☐ Vérifier le fonctionnement correct du dispositif de débrayage. Pour cette opération, se référer au mode d'emploi, puis tester le débrayage et la manœuvre manuelle de la porte. Une fois le contrôle effectué, embrayer de nouveau le moteur.

☐ Si la protection contre les situations dangereuses provoquées par le mouvement du vantail a été assurée à travers la limitation de la force d'impact, il faut effectuer la mesure de la force conformément à ce qui est prévu par la norme EN 12445. Si le réglage de la « Force Moteur » est utilisé comme auxiliaire du système pour la réduction de la force d'impact, essayer et trouver le réglage qui donne les meilleurs résultats